

2015-92

UTEP – SOUMISSION DE VO3 INC.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins retient la soumission en date du 24 mars 2015 V03 Inc. au montant de \$ 4 896,30 pour des pièces à acheter pour l'Utep.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2015-93

FONDS AGRISPRIT – CORPORATION DÉVELOPPEMENT DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins autorise et appuie la Corporation Développement de Les Méchins à présenter une demande d'aide financière à « AgroEsprit » pour le projet du module de jeux du parc municipal « Vue sur la mer ».

2015-94

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 430 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 361 AFIN DE REVOIR L'ENCADREMENT DES CARRIÈRES ET SABLIERES ET D'APPORTER DIVERSES CORRECTIONS.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le premier projet de règlement no. 430 modifiant le règlement de zonage numéro 361 et ayant pour but de revoir l'encadrement des carrières et sablières et d'apporter diverses corrections est adopté.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} juin 2015 à 19h00 à la salle du conseil municipal. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 108 route des Fonds, à Les Méchins aux heures normales d'ouverture.

2015-95

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 430 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 361 AFIN DE REVOIR L'ENCADREMENT DES CARRIÈRES ET SABLIERES ET D'APPORTER DIVERSES CORRECTIONS.

AVIS DE MOTION est donné par M. Gaston Bouchard qu'un règlement portant le numéro 430 modifiant le règlement de zonage numéro 361 afin de revoir l'encadrement des carrières et sablières et d'apporter diverses corrections, sera présenté lors d'une séance subséquente de ce conseil.

2015-96

LOISIRS DE LES MÉCHINS INC. – SUBVENTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins donne un montant de \$ 11 050,00 à Loisirs de Les Méchins Inc. pour leur aider à payer leurs dépenses.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2015-97

CHARTE DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins adhère à la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent. Ce qui se veut une déclaration en faveur de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine paysager, repose sur une vision commune et partagée par ses signataires, lesquels s'engagent à en intégrer les principes et les objectifs dans leurs interventions.

Par ce geste, la municipalité de Les Méchins s'engage à :

- Impliquer la population dans ses démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter les paysages.
- Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels.
- Maintenir les accès visuels et physiques aux plus beaux paysages du territoire.
- Assurer une intégration architecturale harmonieuse.
- Favoriser la conservation et la valorisation des caractéristiques des paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire.
- Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de nos villes et villages.
- Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage.
- Prendre en compte les paysages dans tous les grands projets d'infrastructures.
- Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite.
- Promouvoir la revitalisation de nos noyaux urbains et villageois par des initiatives d'embellissement.

2015-98

DEMANDE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-05002 DE M. GILLES SIMARD.

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 2015-05002 de M. Gilles Simard afin d'autoriser la construction d'un toit à deux versants de 3.66 m x 4.27 m de large x 3.66 mètres de haut installé sur poteaux de bois au-dessus d'une galerie existante empiétant déjà dans la bande riveraine du lac établie à 10.0 mètres. Le toit serait à 6.5 mètres de la ligne des hautes eaux du lac. L'empiètement dans la rive serait donc de 3.5 mètres. L'empiètement de la galerie existante dans la rive a été autorisé par dérogation mineure. Résolution no. 2014-199.

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 avril 2015;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 14 avril 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accorde une dérogation mineure numéro 2015-05002 à M. Gilles Simard et visant à autoriser

la construction d'un toit à deux versants de 3.66 m x 4.27 m de large x 3.66 mètres de haut installé sur poteaux de bois au-dessus d'une galerie existante empiétant déjà dans la bande riveraine du lac établie à 10.0 mètres. Le toit serait à 6.5 mètres de la ligne des hautes eaux du lac. L'empiètement dans la rive serait donc de 3.5 mètres. L'empiètement de la galerie existante dans la rive a été autorisé par dérogation mineure. Résolution no. 2014-199.

2015-99 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DE M. ROBIN SAVARD.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins nomme M. Robin Savard sur le Comité Consultatif d'Urbanisme en remplacement de M. Marcel Lavoie.

2015-100 DEMANDE AU MTQ TRAVAUX CORRECTIFS ROUTE BELLEVUE EST.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins demande au Ministère des Transports des travaux correctifs sur la route Bellevue Est afin d'empêcher en période de la fonte des neiges, l'inondation de deux propriétés situées le long de la rue de la Mer.

2015-101 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins modifie le rôle de perception comme suit :

- Mario Fortin (4427-48-4942)
Crédit de \$ 750,00 pour les taxes d'aqueduc chargées pour les années 2013-2014 et 2015.

2015-102 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT LES MÉCHINS – APPUI POUR LE PROJET « LES GRANDES RETROUVAILLES DE ST-THOMAS-DE-CHERBOURG.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la Corporation de Développement Les Méchins pour leur demande d'aide financière à la MRC de La Matanie dans le cadre du pacte rural et qui concerne le projet « Les grandes retrouvailles de St-Thomas-de-Cherbourg ».

Que la municipalité participera pour un montant de \$ 500,00 et fournira de la machinerie pour la réalisation du projet.

2015-103 LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. – CHLORURE DE MAGNÉSIUM.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins prend les services de Les Aménagements Lamontagne Inc. pour la fourniture et la pose de chlorure de magnésium liquide pour un montant d'environ \$ 2 500,00.

2015-104 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA MATANIE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LE PROJET « AVENTURE MARINE DES ÎLETS ».

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Marcel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins présente une demande d'aide financière à la MRC de La Matanie, dans le cadre du pacte rural pour le projet « Aventure marine des Îlets ».

Que Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière sera responsable du projet au nom de la municipalité de Les Méchins.

2015-105 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE MME CHRISTINE BARRIAULT.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins se porte acquéreur de la propriété de Mme Christine Barriault située au 121 rue des Îlets à Les Méchins et portant les numéros de lots suivants : P-35A-3, P-35A-8 et P-36-5, tous du rang un canton Dalibaire. La vente est faite pour un montant de \$ 25 000,00 plus taxes applicables.

Que Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à engager un arpenteur-géomètre afin d'effectuer une description technique et la pose des bornes nécessaires et Mme Fortin est aussi autorisée à engager un notaire pour le contrat.

Que Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Alain Dugas Maire sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au nom de la municipalité de Les Méchins.

Que les dépenses sont prises à même le surplus accumulé.

2015-106 CAMP DE JOUR 2015.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins défraie le salaire d'un(e) moniteur (trice) pour le camp de jour 2015. La dépense est estimée à environ \$ 4 200,00.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2015-107 FACTURE DE VO3 INC. POUR REMPLACEMENT PLOMBERIE À L'UTEP (SOUMISSION S-1002).

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie la facture (VO-20150503-5) au montant de \$ 8 106,12 à VO3 Inc. Le tout en rapport avec le remplacement de la plomberie à l'UTEP (soumission S-1002).

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2015-108 FACTURE D'INFORMIDATA INC. POUR ORDINATEUR ET ÉQUIPEMENTS.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie la facture (142229) d'Informidata Inc. pour la fourniture d'un ordinateur et équipements.

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé.

2015-109 ACCESSOIRES POUR LA NIVELEUSE.

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins autorise Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'acquisition d'une échelle et un marche-pied pour la nouvelle niveleuse. Le tout pour un montant d'environ \$ 2 000,00.

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé.

2015-110 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h45 et il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée est levée.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin Directrice générale et
Secrétaire-trésorière